

BULLETIN BI-MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON

FONDÉE EN 1822

ET DES

SOCIÉTÉS BOTANIQUE DE LYON, D'ANTHROPOLOGIE ET DE BIOLOGIE DE LYON

RÉUNIES

Abonnement
annuel } 10 francs.SIÈGE SOCIAL A LYON :
33, Rue Bossuet (Immeuble Municipal)

2172 MEMBRES

MULTA PAUCIS

Chèques Postaux
c/c Lyon, 101-98

PARTIE ADMINISTRATIVE

ORDRE DU JOUR

DE LA

Séance générale du Lundi 10 Décembre 1923, à 20 heures

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

1^{er} Vote sur la candidature de :

M. Morel, M^{me} François. MM. Crozet, Bussy, Dulac, Bretton, Lubin, Declas, Accary, Dessaigné, Bonnevay, Depierre, Lager, Thorat, Pokorny, Goethals, et de : M. Biard (Joseph), 3, chemin de la Colombière, Lyon, parrains MM. Battetta et Kollefrath. — M. Gaillard (Charles), 52, rue Victor-Hugo, Lyon, parrains MM. Dejoux et Riel. — M. Mill, 1, place des Capucins, Lyon, parrains MM. Franchet et Pouchet. — M. Fournet (Francisque), 26, rue Franklin, Lyon, parrains MM. Pouchet et Josserand. — M. Delcour (Pierre), artiste-peintre, route de la Sauvenière, Spa (Belgique), *Lépidoptères polarctiques*. — M. Guillaume (Félix), 52, rue des Eburons, Bruxelles (Belgique), *Coléoptères belges surtout Malacodermes, Hétéromères, Chrysomélides et Curculionides*. — M. Cooman (Albert de), Sanatorium Saint-Raphael, Montbeton (Tarn-et-Garonne), *Coléoptères*. — M. Simonot, sous-lieutenant au 8^e régiment de zouaves, Oran (Algérie), parrains MM. Riel et Nicod. — M. Denis (R.), préparateur de zoologie à la Faculté des Sciences, Montpellier (Hérault), *Collemboles*, parrains MM. Hovasse et Riel. — M. Perrin (Claudius), rue de Paris, à Cours (Rhône). — M. Coillard (Victor),

Campagnols. Le nombre de ces rongeurs détruits par ces bienfaiteurs de l'agriculture, dans le cours d'une année, est incalculable.

Depuis une quinzaine d'années, dans le monde des chasseurs, la mode est venue de faire une chasse à outrance à tous les oiseaux qui ont bec et serres crochus, sous prétexte qu'ils ne se nourrissent que de gibier. Ignorance néfaste qui ne s'arrêtera qu'avec l'extinction complète des rapaces. Alors seulement, comme les Cailles, Perdrix et petits oiseaux continueront sans cesse à diminuer, ces Messieurs s'en prendront au Gouvernement qui ne fait pas respecter les chasses ; il serait bien plus logique de rechercher les moyens d'empêcher les lignes télégraphiques et téléphoniques de tuer nos oiseaux qui viennent, tous les jours de l'année, se briser le crâne ou les ailes, dans ces réseaux impénétrables. Il faudrait aussi trouver un moyen pour que les couveuses de Cailles et Perdrix ne soient pas infailliblement fauchées par les machines agricoles. Aujourd'hui, en Lorraine, la chasse ne ferme plus, on autorise qui veut, le chasseur le plus ignare en Ornithologie, à aller tuer sur leurs nids, Buses, Cresserelles, Corbeaux, etc. On autorise le dénichage des Corbeaux et rapaces. Le Loup est lâché dans la bergerie ; ces gens-là, les dénicheurs, ne se gênent pas, tout y passe, depuis la Fauvette, la Grive jusqu'au Corbeau. On étrangle, en face de leurs mères, de pauvres êtres sans défense. C'est tout simplement, au siècle où nous sommes, ignoble et barbare.

Nous avons, en Lorraine, sans compter les Loirs au nombre de trois, le Lièvre et l'Ecureuil, dix-sept espèces de rongeurs essentiellement nuisibles à l'agriculture, sans aucune compensation : la chair de ces petits animaux ne servant jamais de nourriture à l'homme.

Pour le Hamster, malgré l'invasion par l'ennemi d'une grande partie de nos pays du Toulais, je n'ai jamais remarqué cette espèce. Par contre, la Souris rousse ou des champs, *Mus Agrarius* (Pallas), nous fut importée depuis 1870, elle diffère peu du Mulot. Pendant la dernière guerre, mon fils aîné rapporta de Champagne divers Campagnols et Souris, qu'il avait capturés, dans ses postes de secours, en qualité de brigadier infirmier. La robe plus ou moins tapirée de blanc, était due à l'habitat de terrains crayeux. Il n'y trouva aucun Hamster.

LOMONT.

RÉPONSES A LA QUESTION N° 3. — Sur la Toxicité des Champignons pour les Animaux (*Bull.*, n° 16, p. 114).

J'ai lu que PAULET aurait constaté qu'*Armillaria mellea* empoisonne les chiens. Mais qu'y a-t-il de vrai dans cette assertion ? Il serait facile de le savoir.

Dans les *Annales de la Société Linnéenne de Lyon*, 1911, (p. 147-148), j'ai analysé un travail de MOREL paru dans le *Recueil de Médecine Vétérinaire*, février 1911, et qui a été, en outre, résumé dans la *Tribune médicale* de février 1911. Cet auteur aurait constaté que de l'eau de cuisson d'*Armillaria mellea* ayant été ajoutée à la nourriture de porcs, ceux-ci auraient présenté des symptômes d'intoxication consistant en hoquets convulsifs, paralysie et congestion du tube digestif, titubation, abolition de la sensibilité cutanée et cela alors que cinq personnes avaient consommé impunément les champignons dépourvus de leur eau de cuisson.

En ce qui concerne *Clitocybe dealbata*, dont parle à deux reprises le D^r DUBY, voici deux autres faits s'y rapportant :

A l'Exposition de champignons de Pouilly-sous-Charlieu, qui eut lieu le 1^{er} octobre 1922, il nous fut envoyé par le Bureau d'Hygiène de Roanne des champignons qui auraient produit chez plusieurs personnes une intoxication caractérisée par des troubles digestifs et de la paralysie de la langue. Ces champignons étaient des *Clitocybe dealbata*, espèce que je consomme couramment et que je continue toujours à consommer, mais toujours en petite quantité.

HOWLAND et PECK ont constaté (*New-York State Museum, Report of the State botanist*, 1910, pp. 6-7, 43-44) qu'une forme de l'Amérique du Nord à laquelle PECK a donné le nom de *Clitocybe dealbata* var. *sudorifica*, présente des propriétés sudorifiques très évidentes et très accentuées.

Comme le dit très justement le Dr DUBY, on ne peut rien conclure de tous ces faits sinon que des expériences doivent être instituées pour éclaircir ces questions par tous ceux qui sont à même de les mener à bien.

Dr Ph. RIEL.

*
* *

Je crois intéressant de signaler le fait suivant qui démontre d'une façon toute particulière que certains champignons comestibles pour l'homme (*Agaricus campestris*) ne sont pas toujours toxiques pour les animaux (chat).

Vers la fin du mois d'août et le début de septembre, je villégiaturais dans un village des environs de Dinant. Chaque fois que l'on nettoyait de ces champignons le chat de la personne qui nous hébergeait venait réclamer sa part du butin. Il était surtout friand des lamelles roses et l'on ne pouvait l'écarter qu'après avoir satisfait sa gourmandise. Un jour même que l'on avait mis sécher une trentaine de champignons de la grosseur d'un œuf de pigeon, au soleil, sur la pelouse, le chat en mangea la moitié, jamais il ne manifesta aucun malaise.

Faut-il voir dans ce cas, qui paraît exceptionnel, une adaptation du chat à manger impunément un aliment qui serait toxique pour lui s'il en usait pour la première fois ? Ou bien le champignon des prés n'est-il dangereux pour les animaux domestiques de petite taille, que quand il n'est pas absolument frais ?

LOUIS VERLAINE,

Professeur de biologie

à l'Ecole coloniale supérieure d'Anvers.

BIBLIOGRAPHIE

Sous le titre de *Bryotheca gallica*, M. DISMER, 19, rue Aline, à Saint-Maur (Seine), distribue un exsiccata des Muscinées de France (Mousses, Sphaignes et Hépatiques). La 1^{re} série de 25 numéros est en vente au prix de 7 francs pour la France et 8 francs pour l'étranger, franco.

ÉCHANGES, OFFRES ET DEMANDES

M. LAVAUDEN, inspecteur des Forêts, 12, rue de Cronstadt, Tunis, serait reconnaissant aux collègues qui pourraient lui indiquer un correspondant dans la région d'Extrême-Orient : Corée, Vladivostock, Sakhaline, en vue de renseignements ornithologiques.